

CLOTURE DE L'ÉNONCÉ ET AJOUT EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Bernard COMBETTES
Université de Lorraine, ATILF

RÉSUMÉ

Le but de cette contribution est d'étudier, par l'observation des faits de ponctuation dans les textes en prose, comment se met en place la notion de complétude de l'énoncé, au plan énonciatif et au plan sémantique, durant la période du français préclassique et classique, et comment, par voie de conséquence, évolue le statut des constituants en ajout. Deux points importants caractérisent cette période : la variation dans le traitement des subordonnées, l'apparition des ajouts nominaux.

ABSTRACT

The purpose of this contribution is to study, by observing the punctuation facts in prose texts, how the notion of statement completeness materializes, at the enunciative and semantic level, during the period of pre-classical and classical French, and how, as a result, the status of adjoined constituents changes. Two important points characterise this period : the variation in the treatment of subordinate clauses, the appearance of adjoined noun phrases.

Dans les textes de français moderne et contemporain, les « ajouts après le point », constituants placés en fin d'énoncé et typographiquement isolés par une ponctuation forte du contexte de gauche constituent un phénomène relativement fréquent, du moins dans certains types de discours. Les éléments en ajout semblent ainsi « extraits » de la phrase qui les précède et pourraient y être intégrés, d'ordinaire en position finale. Pour qu'il y ait phénomène d'ajout, le contexte de gauche doit apparaître comme une phrase complète, l'ajout n'étant en rien indispensable, ni syntaxiquement, ni sémantiquement ; c'est de cette complétude que découle l'effet de surprise souvent relevé dans les études d'ordre stylistique à propos de la figure de l'hyperbate.

Le développement de l'imprimerie au 16^e siècle se caractérise, malgré les tentatives de normalisation, par une grande variabilité dans les usages concernant la ponctuation ; s'il est difficile d'évaluer avec précision la part exacte que prennent les imprimeurs dans la segmentation graphique des énoncés, on peut estimer que leur rôle est souvent déterminant et que le choix de tel ou tel type de ponctuation reflète au moins autant leur sentiment linguistique que celui des auteurs. Dès cette époque, se présente le problème de la délimitation par la ponctuation de certaines fins d'énoncé, zone critique où se pose la question de la complétude et de la clôture. Même dans l'écriture de style périodique, qui pourrait sembler relativement moins contraignante que celle de la phrase moderne, sont en effet attestées des variations sur le marquage des unités qui viennent s'ajouter à la période avec un statut de constituant périphérique. Au début du 18^e siècle, un auteur comme Buffier perçoit bien le statut de ces propositions qui, constituant des sortes de digressions, paraissent ne plus faire partie de la période et la complètent cependant sémantiquement ; c'est ainsi qu'il propose de considérer ces constituants comme des « membres surnuméraires » : « [...] les périodes qui ont un membre que j'appellerai surnuméraire ; c'est-à-dire un membre qui ne se fait point attendre par ce qui a précédé, et pourtant qui en dépend. » (*Grammaire française sur un plan nouveau*, 1709). La question est alors celle de la délimitation graphique de cet ajout. L'ancien système à trois niveaux, avec le point, les deux points, la virgule, complété par le point-virgule au milieu du 16^e siècle, fournit quatre possibilités de segmentation : le point marque nettement la clôture de la période, les deux points soulignent une certaine continuité, le point-virgule signale un moindre degré d'intégration, mais laisse le constituant dans les limites de l'unité énonciative, la virgule, enfin, donne au surnuméraire le statut d'un circonstant et l'intègre davantage dans la structure phrastique. Dans les textes de la période du français préclassique et classique, la situation est loin d'être homogène et la variation est fréquente. Nous voudrions toutefois essayer de déterminer les tendances qui peuvent être perçues dans le signalement typographique des ajouts. Il nous semble que ce terrain d'étude devrait permettre de percevoir, plus ou moins directement, le sentiment de la clôture de l'unité qui deviendra plus tard la « phrase » moderne.

Il faut enfin signaler une distinction importante, qui tant au plan morpho-syntaxique qu'au plan discursif, autorise à envisager deux grands types d'ajouts : les ajouts à contenu propositionnel, qui se réalisent dans des subordonnées, d'ordinaire, des subordonnées circonstancielles ; les ajouts non propositionnels, qui peuvent prendre des formes très diverses, nominales, adjectivales ou adverbiales. Le premier cas est de loin le mieux représenté dans les textes de la période qui nous intéresse ici, ce qui n'a rien de surprenant, dans la mesure où c'est le dernier membre de la période qui se trouve concerné et où il s'agit, dans la majorité des cas, de formuler un commentaire ou une réflexion d'« après-coup ». L'ajout d'un constituant

non propositionnel, qui apparaît comme plus récent que le précédent, est d'un autre ordre ; il correspond davantage à une opération de rectification, de contraste, qui caractérise un autre type d'écriture et permet les effets stylistiques associés à l'hyperbate, comme c'est par exemple le cas dans les *Caractères* de La Bruyère.

1. LES DÉBUTS DE LA PHRASE PRÉCLASSIQUE

Nous verrons d'abord, à travers des textes du 16^e siècle, comment se pose la question de la fin de l'énoncé au moment où la période du français préclassique succède à celle du moyen français. Dans le récit d'André Thévet (1558), *Les Singularitez de la France antarctique*, on peut constater la présence, du moins dans certaines parties du texte, de l'écriture de type périodique, écriture qui est toutefois caractérisée par une certaine liberté et qui conduit à de « fausses périodes », en particulier en ce qui concerne le traitement des fragments supplémentaires qui viennent perturber la cadence normale de la période (cf. Seguin, 2003). Ces ajouts correspondent souvent à un changement d'ordre énonciatif et annoncent en quelque sorte ce qui sera plus tard un ajout de commentaire, qu'il s'agisse d'apporter une justification ou de marquer une opposition, un contraste. Le marquage de ce changement par la ponctuation ne s'opère pas de façon homogène, les deux points et le point se trouvant en concurrence. Dans l'exemple suivant, c'est la ponctuation intermédiaire, les deux points, qui délimite l'opposition introduite par l'expression *au contraire* :

- (1) [...] Nature mere de toutes choses, a esté, & est tousjours telle, qu'elle a remis & caché au-dedans les choses les plus precieuses & excellentes de son œuvre, voire bien s'y est remise elle mesmes : au contraire de la chose artificielle. (f° 1, r°)

Plus rarement, une simple virgule suffit pour signaler le changement énonciatif, comme c'est le cas dans le passage suivant, avec la « pensée d'après coup », exprimée par *vray est que...* :

- (2) Or quant à la partie d'Afrique, laquelle [...] : elle est habitée de Turcs, Mores, & autres natifs du país, vray est qu'en aucuns lieux elle est peu habitée, & comme deserte [...] (f° 6, r°)

Particulièrement bien représenté, l'enchaînement sur un « membre surnuméraire », que nous avons évoqué plus haut, combine la ponctuation forte et l'emploi d'un subordonnant. Ici encore, le passage au commentaire est nettement perceptible, surtout avec des subordonnées relatives, le pronom anaphorique renvoyant au contenu du contexte de gauche auquel il s'agit d'apporter des précisions :

- (3) Villegagnon m'a instamment sollicité [...]. Ce que librement j'ay accordé (f° 2, r°)

[...] Qui est vray argument de juger que [...] (f° 159, r°)

[...] Laquelle erreur ont imité plusieurs (f° 55, r°)

Dans cette configuration graphique, d'autres subordonnants peuvent introduire une restriction (*combien que*), une addition (*oultre que*), une comparaison (*comme*) :

(4) [...] Combien que ceux cy, j'entens les hommes, ne sont totalement vestus. (f° 153, v°)

[...] Outre que ces deux fleuves separez l'un de l'autre, se joignent ensemble (f° 155, v°)

[...] Comme aussi ce grand orateur Ciceron tesmoigne... (*Epistre*)

Il est rare que cet enchaînement soit signalé par une autre ponctuation que le point, ce qui crée alors une sorte de surnuméraire interne, contenu dans les limites de la période :

(5) [...] vostre Seigneurie ¶ à laquelle je supplie le Createur [...] (*Epistre*)

Une génération plus tard, le texte de Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Bresil* (1580), s'il permet de percevoir les tendances de l'évolution sur d'autres aspects de la structuration de l'énoncé complexe, ne montre pas de grands changements en ce qui concerne les ajouts. On relève toujours, comme chez Thévet, l'enchaînement qui consiste à utiliser un subordonnant après le point pour signaler, surtout avec des propositions relatives, l'addition d'un commentaire :

(6) [...] Parquoy j'ay pris courage... (*Préface*)

[...] Sur quoy je n'insisteray pas davantage (*Préface*)

[...] Tellement que pour cela il ne lairra pas d'apparoir... (*Dédicace*)

Cette utilisation de la ponctuation forte pour marquer l'ajout ne s'impose cependant pas. La fonction de clôture du point fait que cette ponctuation ne paraît pas convenir, bien qu'il y ait changement au niveau énonciatif, pour un constituant qui est tout de même rattaché, syntaxiquement et sémantiquement, au contexte de gauche. Au tout début du 17^e siècle, dans un autre récit de voyage, *Des Sauvages* (1603) de Samuel de Champlain, le point n'est quasiment pas utilisé pour délimiter un ajout ; ce sont les deux points, suivis ou non par une majuscule, qui assurent ce marquage devant un subordonnant, comme, dans les exemples suivants, devant *bien que*, *de façon que*, *lequel* :

(7) [...] mais avec les canots des Sauvages l'on peut aller librement en toutes terres, tant aux petites rivieres comme aux grandes ¶ Si bien qu'en se gouvernant par le moyen desdits Sauvages & de leurs canots, l'on pourra voir tout ce qui se peut [...] (f° 23, v°)

- (8) le temps commença à s'adoucir [...] avec contentement d'un chascun ☐ de façon que continuans notre dicte route jusques au 28 jour dudit mois, que rencontrastes une glace fort haute (f° 1, v°)
- (9) ledit homme print le petunoir, qu'il donna à son grand Sagamo ☐ lequel tandis qu'il l'eut, les sauvages ne manquerent de rien. (f° 9, v°)

Une tendance semble ainsi se dessiner pour systématiser l'emploi du point comme marqueur de clôture syntaxique, l'ajout, malgré le changement d'ordre énonciatif qu'il implique, ne pouvant être isolé que par la ponctuation intermédiaire. Toutefois, à partir de la fin du 16^e siècle, la question du marquage de l'ajout se pose de façon différente, dans la mesure où le système de ponctuation se trouve modifié par la mise en place d'un quatrième signe, le point-virgule, le niveau intermédiaire se trouvant ainsi affiné, avec la possibilité d'une distinction entre le point-virgule et les deux points. Nous allons étudier le fonctionnement de ces diverses marques dans la prose narrative de *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé, en complétant nos observations par l'examen d'un autre texte de la même époque et de même genre, *Le Berger extravagant*, de Charles Sorel.

2. L'ASTRÉE (1612)

En ce début du 17^e siècle, si le système est loin d'être homogène, la clôture syntaxique est de plus en plus marquée par le point, comme le laissent prévoir les tendances de la deuxième moitié du 16^e siècle. Quelques vestiges de la segmentation plus ancienne apparaissent rarement et ne sont pas systématisés ; il en est ainsi par exemple de la séparation d'un SN sujet suivi d'une relative, mais cette configuration n'est pas celle de l'ajout qui nous intéresse ici :

- (10) Et parce que les amitez qui naissent en la mauvaise fortune ☐ sont bien plus estroites et serrées, que celles qui se conçoivent dans le bon-heur [...] (p. 257)

2.1. Les subordinées circonstancielles

Dans la mesure où il ne s'agit pas dans ce texte d'une écriture de type périodique, les signes intermédiaires ne sont pas réservés à l'articulation de la protase et de l'apodose, mais se trouvent utilisés pour marquer des enchaînements divers d'ordre sémantico-logique. Rappelant les tendances qui se manifestaient dans le texte de Champlain, l'usage du point-virgule et des deux points dans les exemples suivants correspond au marquage de l'opposition, avec *si* en (11), de la conséquence, avec *c'est pourquoi* en (12), de la causalité et de la restriction, avec *car, toutefois* en (13), de l'hypothèse alternative avec *ou que... ou que* en (14) :

- (11) Voilà un grand commencement pour moyenner le retour d'Alcippe ¶ si ne pouvoit-il encore revenir, d'autant que [...] (p. 196)
- (12) Cela suffit, repliqua ceste cruelle, je ne suis point plus raisonnable que la raison ¶ C'est pourquoy je ne veux advoüer pour mien ce qui l'outrepasse. (p. 243)
- (13) Ainsi finit Celadon son discours, et certes non point sans peine ¶ car le parler luy en donnoit beaucoup, pour avoir encores l'estomach mal disposé ¶ et cela fut cause qu'il raconta ceste histoire le plus briefvement qu'il peut ¶ Galathée toutesfois en demeura plus satisfaite, qu'il ne se peut croire, pour avoir sçeu de quels ayeuls estoit descendu ce Berger qu'elle aymoit tant. (p. 200)
- (14) il se gouverna de façon, qu'en peu de temps il se porta mieux ¶ ou fust que sa maladie [...] estoit sur son déclin ¶ ou que veritablement le contentement de l'ame soit un bon remede [...] ¶ Tant y a que [...] (p. 224)

Dans ces deux derniers extraits, les ponctuations intermédiaires se succèdent et rythment le discours « continu » en doublant en quelque sorte les marqueurs de structuration : *car... et... toutefois...* en (13), et : *ou que... ou que... tant y a que...* en (14).

On peut ainsi constater sur ce point une certaine continuité avec le 16^e siècle dans le souci de souligner par une ponctuation intermédiaire la présence d'un connecteur. Une systématisation plus nette se produit lorsqu'il s'agit de subordinées placées en fin d'énoncé. Une segmentation forte avec le point, contraire à la tendance générale, est relativement rare. On peut par exemple citer, avec des subordinées consécutives en *si bien que* ou *de sorte que* :

- (15) [...] et n'osant en faire venir d'ailleurs de peur d'estre découvertes ¶ Si bien que le Berger courut une grande fortune de sa vie [...] (p. 254)
- (16) Gondebault [...] luy promit de ne le tenir plus aupres de luy ¶ De sorte qu'avec son congé, il se retira [...] (p.194)

La segmentation par le point-virgule ou par les deux points l'emporte nettement dans une telle organisation de l'énoncé. Cette ponctuation intermédiaire – les deux points pouvant être suivis d'une majuscule – est d'ailleurs en alternance libre avec le point dans le cas des propositions de conséquence qui viennent d'être citées :

- (17) En ce lieu, Lignon estoit tres-profond [...] ¶ si bien que le Berger demeura longuement avant que d'aller à fonds, et plus encore à revenir (p.126)
– vous avez ouy ce que Meril m'a r'apporté, et ce que Silvie m'a dit des perfections d'Astrée ¶ si bien, continua-t'elle, que [...] (p. 210)
- (18) toutes ces considerations se joignirent ensemble, pour avoir plus de force à la tourmenter ¶ de sorte que ne pouvant [...] elle donna commencement à ses regrets (p. 141)

- (19) [...] nous commençâmes de nous conduire avec plus de prudence ¶ De sorte que pour celer notre amitié, je le priay [...] (p. 271)

Il faut rapprocher des consécutives les propositions en *jusqu'à ce que* ainsi que les finales en *à fin que* :

- (20) Ligdamon l'ayma, et servit tousjours [...] ¶ jusques à ce que Clidaman fut esleu [...] (p. 224)
- (21) [...] je me suis mis en chemin [...] pour observer la promesse que je luy ai faite, et luy presenter ce que dans sa dernière volonté il a laissé par escrit ¶ à fin que je me puisse dire aussi juste observateur de ma parole, que son affection a esté inviolable. (p. 231)

La relation de causalité est représentée par *puisque* :

- (22) cest parleuse de Leonide, si vous l'en priez, vous en dira bien la fin ¶ puis que sans en estre requise, elle vous a si bien dit le commencement. (p. 216)

Deux locutions, *oultre que* et *d'autant que*, sont particulièrement aptes à introduire un ajout :

- (23) A l'autre des quarrez estoit la caverne de Damon, et de Fortune ; et au dernier l'ancre de la vieille Mandrague [...] ¶ oultre que par tout le reste du bois, il y avoit plusieurs autres diverses grottes. (p.161)
- (24) ce qui reste à sçavoir nous pourra encores faire couler une agreable journée ¶ Outre que Paris [...] ne sçauroit arrester icy plus long temps sans se mettre à la nuit. (p. 497)
- (25) ils se virent poussez par les trahisons de Semyre, aux plus profondes infortunes de l'Amour ¶ d'autant que Celadon desireux de [...] s'efforçoit de montrer que [...] (p. 120)

L'absence de mot subordonnant rend difficile ce type de ponctuation et ce n'est qu'exceptionnellement que l'on rencontre une subordonnée participiale à valeur causale ; il faut d'ailleurs noter, dans l'exemple suivant, l'utilisation du point-virgule, qui marque plus nettement la continuité avec le contexte de gauche, alors que la relation de discours est ici du même ordre que celle qui serait assurée par *puisque* ou *d'autant que* :

- (26) il eut bien aisément veu que ceste tristesse ne luy pouvoit proceder que de l'opinion du changement de son amitié ¶ tout autre déplaisir n'ayant assez de pouvoir pour lui causer de si tristes et profonds pensers. (p.122)

Se crée ainsi une sorte de routine discursive, qui uniformise le traitement de ces propositions circonstancielles rajoutées comme des commentaires d'après coup, ce qui rappelle le changement énonciatif qui, au siècle précédent était signalé par le point. Il est à noter que les circonstancielles temporelles ne sont pas concernées par ce type de segmentation, qu'elles soient en tête ou en fin d'énoncé. La ponctuation intermédiaire n'intervient

pas au niveau de la progression narrative, au niveau du déroulement du récit, en particulier pour ce qui est de l'opposition des plans. L'ajout de commentaire met en jeu des relations d'ordre logique, exprimées par des propositions qui renvoient au point de vue du locuteur, ce qui n'est pas le cas avec les temporelles. Si l'on s'en tenait à ce type de subordonnées et en exceptant les rares cas d'emploi du point dans cette disposition de la « phrase complexe », il serait possible de considérer qu'il y a là un changement de statut de la ponctuation forte, qui se trouve réservée à la clôture de l'énoncé. La situation n'est pas aussi simple que cela et la prise en compte d'autres constituants montre que la hiérarchisation des divers signes est loin d'être nettement fixée.

2.2. Les subordonnées relatives

Dans cette segmentation graphique des unités, les subordonnées relatives occupent une place particulière. Si elles sont en effet très souvent séparées du contexte gauche par les deux points ou par le point-virgule, cette séparation n'a pas pour fonction de signaler un ajout de commentaire mais un enchaînement narratif, la subordonnée correspondant à ce qui est ordinairement identifié comme une relative « continuative » ; il ne s'agit pas là d'un changement d'ordre énonciatif, comme dans le cas de l'ajout de commentaire, mais du marquage de la cohérence narrative, là où le point indiquerait une rupture de la séquence textuelle. Il est possible de distinguer deux sous-catégories dans ce type de subordonnées : d'une part les relatives, introduites par des formes comme *ce qui*, *ce que*, *ce dont*, *à quoi*, dont la valeur est celle d'une anaphore résomptive, qui reprennent une partie du contenu du contexte ; d'autre part les relatives dont l'antécédent renvoie à un référent spécifique. Les exemples suivants illustrent le premier cas :

- (27) [...] luy conseilla de [...] **ce qu'**il fit, et par cet artifice, mon pere eust
cognoissance [...] (p.191)
- (28) mais son voyage fut beaucoup plus long qu'elle ne pensoit, car [...] **qui**
fut cause que sans s'y arrester beaucoup, elle en prit le chemin [...] (p. 255)
- (29) il luy vint donner le bonjour, plein de contentement de l'avoir rencontrée **à quoy** elle
respondit et de visage et de parolle si froidement, que [...] (p.123)

Dans le deuxième cas de figure, le relatif de liaison permet de relancer le récit en faisant porter la saillance sur un référent qui ne jouait pas le rôle de thème de discours dans le contexte gauche : *Céladon* en (30), ou d'établir une liaison qui serait celle d'un cadratif avec *les siens naturels* en (31), *des personnes* en (32) :

- (30) [...] elle estoit estonnée, et pour le hazard qu'elle avoit couru, et pour la perte de Celadon [] qui cependant fust emporté de l'eau avec tant de furie, que [...] (p.127)
- (31) et laissa ces habits empruntez, pour reprendre les siens naturels [] avec lesquels il nous vint retrouver ayant un visage si assuré, que [...] (p. 267)
- (32) il arriva dans le temple quantité de personnes vestuës de deuil [] au milieu desquelles venoit un Chevalier plein de tant de majesté [...] (p. 225)

Un exemple exceptionnel, du moins dans ce texte, est constitué par l'extrait suivant, dans lequel l'anaphorique résomptif *qui* n'est isolé du contexte antérieur par aucun signe de ponctuation :

- (33) il luy planta le bout ferré de sa houlette entre les deux yeux, si avant, qu'il ne l'en pût plus retirer qui fut cause que [...] il le saisit à la gorge [...] (p. 400)

2.3. Les ajouts non propositionnels

Le fait relativement nouveau, dans ce texte du début du 17^e siècle, est la présence d'ajouts non propositionnels, qu'il s'agisse de constituants essentiels ou de circonstants. Dans les textes antérieurs, l'ajout de commentaire, qui peut correspondre à une rectification, était constitué de subordinées, relatives ou circonstancielle, la prédication seconde qui leur est attachée contenant une assertion aussi explicite, toutes proportions gardées, que celle d'une proposition indépendante. Avec l'ajout non propositionnel, il ne s'agit plus d'isoler ce qui serait le dernier membre de la période, mais, d'opérer une segmentation au niveau phrastique.

2.3.1. Les ajouts nominaux

Ces ajouts, qui traduisent souvent une rectification ou une opposition, sont majoritairement introduits par le connecteur *mais*, alors que *et* est plus rarement utilisé dans cet emploi. Les constituants à fonction essentielle sont assez divers :

– compléments régis, comme *le dernier* en (34), *toute ma félicité* en (35) :

- (34) Par ce, répondit-elle, qu'on ne peut soupçonner le premier estre produit avec quelque consentement de mon costé [] mais non point le dernier. (p. 223)
- (35) si vous m'avez aimée quelquefois, vous me le ferez paroistre à ceste heure, que non seulement il y va de mon contentement [] mais de toute ma félicité. (p.166)

– attribut, comme *si triste* :

- (36) Elle estoit belle, mais si modeste, et discrete, qu'elle n'estoit pas moins recommandable pour sa vertu, que pour sa beauté ☐ au reste si triste, et pleine de melancolie, qu'elle faisoit pitié [...] (p. 490)

– complément d'adjectif, comme *pour lui* :

- (37) Entre autres le jeune Ligdamon en fut un : cestui-cy escheut à Silere, Nimphe à la verité bien-aymable ☐ mais non pour luy qui avoit des-ja disposé ailleurs de ses volonte. (p. 218)

On peut également relever, dans cette position d'ajout, des syntagmes sujets, qu'il y ait continuité avec un sujet postposé (38) ou avec un sujet antéposé (39) ; il faut remarquer, dans le premier de ces deux exemples, que l'ellipse du verbe *être* et l'emploi du comparatif amènent à construire un ajout complexe, qui comporte également un attribut (*plus grande*) :

- (38) Grand certes fut l'applaudissement de chacun ☐ mais plus grande la gentillesse de Clidaman, qui [...] (p. 217)
- (39) Belle Astrée, respondit Diane, ma parole m'oblige sans doute à vous faire le discours de ma vie ☐ mais beaucoup plus l'amitié qui est entre nous, sachant bien que [...] (p. 357)

On relèvera, dans ces deux cas, la présence du connecteur *mais* ; il ne semble pas qu'une simple coordination comme *et* permette d'isoler le constituant final, qui serait sans doute maintenu dans le cadre phrastique par l'emploi de la virgule ou par l'absence de ponctuation.

Les circonstants, davantage encore que les constituants essentiels, se prêtent à une extension propositionnelle. Il est rare de rencontrer un ajout circonstanciel qui ne soit pas construit en corrélation avec une subordonnée, comme le syntagme adverbial *assez proprement* dans :

- (40) Au commencement qu'il arriva à Marcilly, il estoit vestu en Berger ☐ mais assez proprement : car son pere le cherissoit fort (p. 187)

En règle générale, le circonstant entre dans une construction corrélatrice et autorise alors l'enchaînement avec un contenu propositionnel. La corrélation *si... que*, propre aux tours comparatifs ou intensifs, est ainsi souvent mise à contribution :

- (41) il revint à soy, et tournant la veuë sur sa Bergere, rencontra par hazard qu'elle le regardoit ☐ mais d'un œil si triste, qu'il ne laissa aucune sorte de joye en son ame [...] (p. 123)
- (42) [...] apres mille protestations et autant de supplications, de n'en faire jamais semblant, il le luy advoüa ☐ et avec des paroles si affectionnées, qu'elle eust bien esté incredule, si elle en eust douté (p. 373)
- (43) laissant Astrée et Philis seules, qui peu apres se mirent à les suivre ☐ mais si tristement que quoy qu'elles [...], elles ne se pouvoient parler (p. 129)

Dans d'autres cas, c'est un adverbial comme *encore* qui permet l'ajout d'un constituant propositionnel, qu'il s'agisse d'un syntagme à l'infinitif, *pour vous conserver*, en (44) ou d'une subordonnée circonstancielle, *quand...*, en (45) :

- (44) Et jugez quel est mon contentement, puis que je meurs non seulement pour vous mais encores pour vous conserver la chose du monde que vous avez la plus chere, qui est vostre pudicité. (p. 401)
- (45) ce fut bien lors qu'elle receut un grand esclancement et plus encore quand elle vit Lycidas (p. 129)

On peut ainsi considérer que se manifeste, dans ce type de configuration, la dimension énonciative déjà observée dans le cas des ajouts propositionnels. La valeur discursive de rectification, de correction, se trouve ainsi étendue aux constituants non propositionnels. S'il ne semble pas que l'on puisse exactement parler d'un « effet de surprise », semblable à celui que réaliserait la figure de l'hyperbate, c'est sans doute qu'il faut voir là l'émergence de cette organisation et c'est à partir de contextes de ce type que va se développer l'ajout moderne.

2.3.2. Les appositions

Le fonctionnement de cette famille particulière de constructions détachées que constituent les appositions est loin d'être homogène. En ce qui concerne les appositions adjectivales, certaines d'entre elles seulement suivent les mêmes tendances que les compléments nominaux. Dans les exemples suivants, la présence de *mais* ou d'expressions comme *à la vérité* et *au reste*, qui signalent le changement d'ordre énonciatif, justifie en quelque sorte la mise en ajout par la ponctuation intermédiaire :

- (46) prés de là on le [Jupiter] voyoit grand, avec un visage enflambé mais grave, et plein de Majesté, les yeux benins mais redoutables, la Couronne sur la teste, en la main gauche le Sceptre [...] (p. 168)
- (47) recevez pour le moins l'ardant baiser qu'il vous envoie, ou plutost son ame changée en ce baiser, qu'il remet en ceste belle main riche à la vérité des dépouilles de plusieurs autres libertez, mais de nulle plus entiere que la sienne. (p. 232)
- (48) il avoit esté nourry si jeune parmy nous, qu'il n'avoit point encor dix ans quand il y fut mis au reste si beau et si adroit en tout ce qu'il faisoit, que [...] (p. 218)

Plus rarement, l'ajout se présente sans qu'il y ait renforcement par un marqueur particulier, la valeur explicative (49) ou la valeur de surenchère (50), liées au commentaire étant obtenues par le simple jeu des contenus exprimés dans les prédications successives :

- (49) il se déroba de ses compagnons, et se mit dans les bois les plus épais, et les plus reculez, fuyant la rencontre des hommes, comme une beste sauvage [] resolu de mourir loing de la compagnie des hommes, puis qu'ils estoient la cause de son ennuy. (p. 295)
- (50) Tu demandes des choses impossibles, et contrariantes [] impossibles, d'autant que nul n'est obligé à plus qu'il ne peut, et comment veux-tu que [...] (p. 438)

Lorsqu'il s'agit d'appositions nominales, deux cas sont à distinguer : le syntagme en ajout peut constituer la simple redénomination d'un référent spécifique et la présence d'un marqueur particulier n'apparaît pas comme nécessaire :

- (51) Toutefois elle se figuroit, que le mépris d'Astrée pouvoit luy ouvrir plus aisément le chemin à ce qu'elle desiroit [] Escholiere d'Amour ; qui ne sçavoit pas qu'Amour ne meurt jamais [...] (p. 210)
- (52) [...] en sa jalousie, de laquelle Phillis ne se prenoit garde, croyant de luy avoir rendu de si grandes preuves de son amitié, que par raison il n'en devoit plus douter [] Ignorante, qui ne sçavoit pas que la jalousie en Amour, est un rejetton [...] (p. 470)

Si, en revanche, le constituant en ajout introduit un contenu propositionnel, par l'intermédiaire d'une relative (53) ou d'une prédication seconde (54), des adverbiaux comme *toutefois* ou *à la vérité* accompagnent cette expression d'un commentaire :

- (53) Leurs regards estoient lents et abattus [...], et leurs esclairs changez en larmes [] larmes toutesfois qui tenant de ce cœur [...] brusloient et d'amour et de pitié [...] (p. 129)
- (54) on voyoit comme pantheler les poulmons, et trembler le cœur [] veuë à la vérité pleine de cruauté ! (p. 167)

2.3.3. La forme en *-ant*

Dans le cas des formes en *-ant*, l'emploi de connecteurs adverbiaux est quasiment de règle si le participe a valeur explicative, ce qui est relativement fréquent. Dans les exemples suivants, *pendant* et *de plus* jouent ce rôle d'explicitation :

- (55) [...] il fit son profit de cet avertissement avec tant de discretion, que personne ne s'en peut prendre garde [] taschant pendant de m'obliger à son amitié, en sorte que je me donnasse à luy [...] (p. 361)
- (56) [...] l'ordinaire conversation [...] et la connaissance [...] commencerent à me flatter de sorte, que de moy-mesme j'excusois sa tromperie [] considerant de plus le respect et la prudence dont il s'y estoit conduit. (p. 395)

Lorsque le participe, avec une valeur d'ordre simplement narratif et non logique, signale un changement de séquence dans le récit, la présence d'un marqueur chronologique particulier ne semble pas indispensable. Il faut d'ailleurs remarquer qu'un tel type d'enchaînement, dans l'extrait qui suit, conduit à une certaine indécision en ce qui concerne le rattachement des unités textuelles. La proposition au participe (*y ayant apparence...*) est isolée du contexte droit et du contexte gauche par la même ponctuation des deux points, ce qui en fait une unité de transition, ajout explicatif au contexte antérieur (*car il s'était assoupi*) mais également second plan cadratif qui annonce le contexte postérieur (*il semblait assoupi, mais...*) :

- (57) [...] : car il avoit devant luy une lettre, toute mouillée des pleurs qui luy couloient le long du visage ; mais en effet il dormoit ☐ y ayant apparence, que lisant ce papier le travail du chemin avec ses profonds pensers l'eust peu à peu assoupi ☐ nous en fusmes encores plus certaines, quand Daphnis [...] (p. 370)

Cet exemple nous semble bien montrer l'hétérogénéité de la ponctuation intermédiaire – en particulier des deux points –, qui, dans certains emplois, signale la présence d'un constituant surnuméraire et annonce bien la structuration de ce qui sera plus tard l'ajout phrastique, mais dans d'autres, demeure l'instrument d'une segmentation qui ne s'interprète pas au niveau de la « phrase » mais à celui du texte et des unités qui le constituent. L'évolution importante, dans cette émergence d'un ajout phrastique, est le fait que les éléments concernés ne sont plus seulement des propositions mais également des constituants non propositionnels ; si cet élargissement des catégories ne s'accompagne pas d'un changement de valeur, l'effet de polyphonie demeurant toujours présent, l'emploi en ajout de ces compléments nominaux ou de ces adjectifs ne se prête évidemment pas, si l'on met à part le cas particulier des formes en - *ant*, à une segmentation d'ordre textuel. En ce sens, le développement de l'ajout non propositionnel est un indice indirect de la formation progressive de l'unité phrase.

3. LE BERGER EXTRAVAGANT (1627)

L'examen d'un texte de la même époque, le roman *Le berger extravagant* de Charles Sorel, permet de relever les mêmes enchaînements que dans *L'Astrée*, avec, en particulier, l'emploi du point-virgule ou des deux points avant une anaphore ou un connecteur :

- (58) Je vous commande, ce m'a dit Charite ☐ Ce mot m'avertit qu'il luy faut obeyr, et qu'il faut que je meure suivant sa volonté ☐ Cela se fera en moins de rien, [...] (12, 808)
- (59) [...] regarde vistement si elles n'ont pas un éclat extraordinaire ☐ car je m'en vay les reserrer ☐ ce seroit les prophaner que de les tenir si longtemps à l'air. (1, 48)

Ce qui est nouveau, toutefois, c'est l'emploi de la ponctuation intermédiaire des deux points en l'absence de ces marques de continuité textuelle. Ce signe indique alors l'introduction d'une explication, équivalant en quelque sorte à une expression comme *c'est que...* ou à *en effet*.

- (60) si nous ne mourons aujourdhuy nous mourons demain ☐ C'est un chemin qu'il faut tous tenir tost ou tard. (1, 98)
- (61) c'est une contrée fort chérie des Dieux ☐ ils y habitent d'ordinaire avecque les hommes. (1, 118)

Dans l'exemple suivant, les deux points sont utilisés successivement avec deux fonctions différentes : renforcement de l'opposition exprimée par le connecteur *mais*, marquage d'une séquence explicative (*car ce berger n'avait garde...*) :

- (62) Anselme ne voulut pas laisser de tascher de l'amener tout sur l'heure à Saint Clou, comme il avoit promis à Adrian ☐ mais il y perdit sa peine ☐ Ce Berger n'avoit garde d'enfreindre les coutumes pastorales. (1, 64)

Ce deuxième usage des deux points semble annoncer l'usage moderne en se substituant à un connecteur. La ponctuation suffit ici à marquer la relation de discours, ce qui montre indirectement, dans ce cas particulier, le statut du point dont l'emploi ne permettrait pas d'exprimer un tel enchaînement.

On relèvera également dans ce texte une certaine hésitation dans le marquage des propositions surnuméraires, les deux points alternant avec la virgule devant le même type de subordonnée :

- (63) Ce Berger [...] fit la description de son habit et de sa mine ☐ tellement que l'hostelier reconnut de quel homme l'on vouloit parler (1, 102)
- (64) il se mit en une furieuse colere, et excita toute la compagnie contre luy ☐ tellement qu'ils se mirent à battre ce pauvre homme (1, 104)

Cette tendance à intégrer plus nettement les ajouts dans la structure phrastique s'observe surtout lorsqu'il s'agit d'ajouts nominaux. La différence est nette avec *L'Astrée* : ce type d'ajout n'est plus signalé par la ponctuation intermédiaire mais se trouve simplement séparé par une virgule, la présence d'un connecteur suffisant à marquer la relation :

- (65) je veux vous faire connoistre que ce n'est pas moy qui dit cela ☐ mais mon maistre seulement (12, 780)
- (66) Je puis bien estre touché d'amour ☐ mais non pas pour Parthenice (12, 776)

4. VAUGELAS : LA TRADUCTION DE QUINTE-CURCE (1709)

Afin de voir si les principes de segmentation – même s'ils laissent parfois la place à la variation – présentent assez de cohérence pour se maintenir durant la période classique ou si des changements sont perceptibles, il nous a

semblé intéressant d'observer le marquage des ajouts tel qu'il se présente à la fin du 17^e siècle, en prenant pour témoin un ouvrage de Vaugelas, la traduction de *La vie d'Alexandre* de l'historien latin Quinte-Curce. Nous examinerons l'édition de 1709, la première édition datant de 1653.

Une certaine hétérogénéité continue à caractériser le traitement typographique des ajouts et un premier examen laisse penser qu'il n'y a pas d'évolution nette par rapport aux textes de la période antérieure. La ponctuation forte demeure assez rarement utilisée, mais on peut encore la rencontrer devant une locution comme *de sorte que* :

- (67) [...] apporta lui-même les nouvelles de ce qu'il avoit fait ¶ De sorte que le Roi ayant les chemins libres, vint [...] (p. 75)
- (68) Le Roi [...] prononça que [...] ¶ De sorte qu'il les fit charger de fers [...] (p. 374)

C'est d'ordinaire la ponctuation intermédiaire qui sépare l'ajout du contexte gauche, le point-virgule et les deux points, qui peuvent être suivis d'une majuscule, étant apparemment en variation libre. Le commentaire ainsi ponctué traduit souvent la relation de consécution, exprimée par des subordinants comme *tellement que*, *tant que*, *de sorte que*, mais on rencontre également la relation d'opposition avec *au lieu que* :

- (69) ils furent au Palais tout épleurez, suppliant qu'on le leur monstrast ¶ si bien qu'il commanda aux Gardes de les faire entrer. (p. 389)
- (70) [...] ils promirent de se rendre s'ils n'estoient secourus ¶ de sorte que le secours ne venant pas, ils se rendirent au jour assigné (p. 60)
- (71) Ces paroles [...] lui remplirent l'ame de joye et d'esperance ¶ tellement qu'il dit à Philippe [...]
- (72) Aussi quand ce vint au jour du combat, Alexandre n'eut point faute de soldats ¶ au lieu que Darius avec toute cette grande multitude en manqua. (p. 67)
- (73) Mais il valoit bien mieux se saisir de ce detroit avec de puissantes troupes [...] ¶ Au lieu qu'après avoir mis peu de gens sur les avenues, il se retira [...] (p. 68)

Se rencontre également la relative continuative, avec relatif de liaison :

- (74) afin de faire voir au Roi leur adresse, et comme [...] ¶ dont il demeura fort satisfait, et leur fit de grands biens ensuite. (p. 380)

Comme c'était le cas dans *L'Astrée*, une prédication seconde, participe détaché, peut constituer un fragment en ajout, comme s'il s'agissait par exemple d'une subordonnée causale :

- (75) mais enfin, s'étant placé au milieu du cuir, il le tint par tout également abaissé ¶ voulant donner à entendre au Roi, par cet exemple, qu'il ne devoit plus [...] (p. 379)

Les variations que l'on vient de constater sont à comparer avec la valeur qui était généralement reconnue aux signes de ponctuation par les théoriciens. A la même époque, dans son traité de déclamation, si Jean Grimarest oppose nettement les deux ponctuations intermédiaires, les deux points et le point-virgule, ce dernier marquant « un repos moindre », il n'en reste pas moins que ces deux ponctuations ont la propriété commune de marquer un « rattachement » au contexte, ce qui les oppose au point. Les deux points indiquent « une liaison nécessaire de sens, ou de conséquence... », tandis que les expressions séparées par le point-virgule, « présentent des idées différentes, mais nécessaires pour exprimer parfaitement le sens d'un auteur, de sorte qu'elles ne pourraient en être séparées, sans l'altérer ». (*Traité du récitatif dans la lecture, dans l'action publique, dans la déclamation et dans le chant, avec un traité des accents, de la quantité et de la ponctuation*, 1707, 54-56).

Il n'est donc pas étonnant que cette distinction ne semble pas fonctionner pleinement dans le cas de l'ajout, dont le statut complexe – détaché car il constitue un commentaire d'après-coup mais lié sémantiquement au contexte – ne se prête pas à un marquage univoque. Même si le point-virgule devient de plus en plus fréquent, les deux points sont loin d'être éliminés et leur évolution vers la valeur moderne, dont on a pu observer les prémices au début du siècle, n'est pas encore assez aboutie pour que disparaisse la variation deux points / point-virgule.

Les fragments propositionnels en ajout semblent ainsi nettement signalés par la ponctuation, essentiellement par la ponctuation intermédiaire, et les différences avec les textes préclassiques pourraient sembler minimales. Quelques exemples, toutefois, laissent percevoir les débuts d'une évolution. Le texte de Vaugelas présente en effet l'intérêt de permettre une comparaison avec la source latine. Il est ainsi possible de constater, dans certains passages de la traduction, une tendance, par rapport au texte latin qu'a utilisé Vaugelas, à un resserrement dans le cadre de la phrase, en particulier en ce qui concerne les ajouts. Le passage suivant peut être considéré comme un exemple type de cette intégration :

- (76) *Secundis rebus, [...], insanire coepistis ¶ obliiti status ejus, quem [...] ¶ quoniam facilius est vobis adversam, quam secundam regere fortunam.*

Le trop d'aise vous a perdus ¶ et il ne vous souvient plus de l'état d'où je vous ai tiré [...] ¶ aussi-bien vous portez mieux une mauvaise fortune qu'une bonne. (p. 383)

Le texte latin comporte deux « fragments » successifs : une construction détachée au participe (*obliiti* : « oublieux de l'état... »), une subordonnée cau-

sale (*quoniam...* : « puisqu'il vous est plus facile... »). Ces deux prédications secondes sont intégrées, dans le texte français, dans une seule grande unité correspondant à une « phrase » complexe, sous la forme d'une proposition coordonnée (*et il ne vous souvient plus...*) et d'une proposition juxtaposée (*aussi bien vous portez...*). Cette modification des constituants en ajout va de pair avec l'utilisation d'une ponctuation plus « faible », les virgules prenant la place des deux points et du point-virgule. Cette tendance à l'emploi d'une ponctuation plus faible que celle du texte latin pour rattacher les fragments en ajout à la structure phrastique apparaît particulièrement bien dans le cas des relations de consécution exprimées en latin par un connecteur comme *itaque*, ordinairement précédé du point ou des deux points, qui, dans la traduction, est rendu par diverses expressions (*si bien que* ; *néanmoins*) précédés d'une virgule ou d'un point-virgule :

- (77) Nulli placebat oratio [] itaque [...]

Cette proposition choqua tout le monde [] si bien que frappant [...] chacun se mit à murmurer. (p. 394)

- (78) Rex patiebatur magis, quam assentiebatur [] Itaque Meleager silentio pro imperio habuit, misitque [...]

Le Roi souffroit plutôt ce conseil qu'il ne l'approuvoit [] néanmoins Meleagre prenant son silence pour un commandement, envoya des gens [...] (p. 412)

Certains enchaînements pourraient sembler contredire cette tendance, le texte français présentant une ponctuation plus forte que celle du texte latin. Dans ces cas, relativement rares, on constate en fait que la traduction adopte une restructuration assez importante de l'énoncé, avec des changements de catégories et de constructions qui introduisent de nouvelles contraintes que ne comportait pas le texte source. Ainsi, dans l'extrait suivant, là où le latin adopte un parallélisme exprimé par la corrélation *aut... aut* (« ou bien... ou bien ») et des participes passifs (*reddita... data*), le français utilise la coordination et des syntagmes prépositionnels à l'infinitif (*jusqu'à rendre... et les donner*). Ce passage à la coordination donne au constituant qui clôt l'énoncé le statut d'un ajout, ce qui justifie l'emploi du point-virgule :

- (79) [...] tot regna aut reddita [...] [] aut dono data

[Sa clémence envers les vaincus étoit extrême], jusqu'à rendre les Royaumes à ceux sur qui il les avoit conquis [] et les donner en pur don aux autres. (p. 392)

Dans l'exemple suivant, l'utilisation du point-virgule dans le texte latin isole en tête d'énoncé une construction détachée (*cunctatus... incertus* : « hésitant... ne sachant... »), le prédicat principal (*recessit* : « il se retira ») ne survenant qu'après cette ponctuation intermédiaire. Dans la traduction, les prédications secondes initiales (*après avoir balancé... incertain*) sont plus

étroitement rattachées par une virgule à ce prédicat (*il se retira*), ce qui permet de traiter la dernière proposition (*et se tint...*) comme un ajout marqué par le point-virgule :

(80) [...]. Itaque cunctatus, diuque, quid ageret incertus ; ad ultimum tamen recessit, et post eos, qui sederant proximi, constitit.

[...] ; si bien qu'après avoir long-temps balancé, incertain de ce qu'il devait faire, enfin il se retira et se tint debout derriere ceux qui étoient assis auprès de lui. (p. 405)

Même si la variation semble encore de règle en ce tout début de 18^e siècle, la tendance générale semble bien aller vers le resserrement sur la structure phrase et, par voie de conséquence, vers l'intégration de l'ajout, en particulier lorsqu'il s'agit de l'ajout de commentaire. Se laisse ainsi percevoir une évolution du statut de l'ajout, qui sera peu à peu réservé à des emplois stylistiquement marqués et ne signalera plus un simple changement d'ordre énonciatif.

CONCLUSION

Cet examen des périodes préclassique et classique permet de percevoir comment émerge peu à peu la notion d'ajout et comment elle se réalise dans la segmentation graphique.

Au début du 17^e siècle, comme on a pu le voir dans le texte de *L'Astrée*, se font jour des changements assez nets sur deux points : la variation qui caractérise le traitement des subordonnées, l'apparition des ajouts nominaux, phénomène qui témoigne de l'évolution du sentiment de la clôture de l'énoncé et de son marquage par le système de la ponctuation.

Se crée en effet une sorte de routine discursive qui uniformise le traitement des propositions rajoutées en fonction de commentaire, le changement énonciatif étant marqué par la ponctuation intermédiaire, ce qui correspond à un changement de statut du point, réservé de plus en plus au marquage de la clôture syntaxique. Apparaissent par ailleurs des ajouts non propositionnels, constituants essentiels ou circonstants, qui expriment une opposition ou une rectification. Si on ne peut pas encore parler d'un effet de « surprise », comme le voudrait la figure de l'hyperbate, la voie est ouverte à cet effet stylistique et c'est à partir de ce type de contexte que pourra se développer l'ajout moderne.

Cette question du surnuméraire, qui continue à se poser aujourd'hui, va connaître des solutions diverses par la suite, avec l'emploi du tiret au 19^e siècle et l'ajout après la point en français contemporain.

Le mouvement général qui conduit de la période à la phrase moderne et qui va de pair avec une certaine « fixation » faisant que les régularités syntaxiques, les relations de dépendance, la hiérarchisation des constituants, l'emportent sur le « flux discursif », est loin, comme on peut s'y attendre, de

régler les problèmes posés par ces ajouts. S'il y a une tendance à les intégrer à la structure phrastique par la norme graphique, il n'en reste pas moins que le phénomène d'hyperbate après une ponctuation forte a toujours subsisté – avec une fréquence plus ou moins élevée – dans des usages écrits particuliers, stylistiquement marqués.

Le statut des fragments en fin d'énoncé constitue un bon exemple d'aboutissement d'un mouvement général qui dépasse en fait la seule question des ajouts. C'est toute la problématique de l'évolution des unités de traitement, en l'occurrence celle de la période et de la phrase, qui se trouve concernée.

BIBLIOGRAPHIE

Corpus :

ANDRE THEVET, *Les Singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amerique : et de plusieurs Terres et Isles decouvertes de nostre temps*. Paris : Les Heritiers de M. de la Porte, 1558, reproduction en fac simile, Paris, Le Temps, 1982.

JEAN DE LERY, *Histoire d'un voyage faict en la terre du Bresil, autrement dite Amerique*. Genève : A. Chuppin, 1580, reproduction en fac simile, Genève, Droz, 1975.

SAMUEL DE CHAMPLAIN, *Des Sauvages, ou Voyages de Samuel Champlain de Brouage faits en la France Nouvelle*. Paris : Cl. de Monstr'œil, 1603.

HONORE D'URFE, *L'Astrée* [Première partie, 1612], éd. D. Denis. Paris : Honoré Champion, 2011.

CHARLES SOREL, *Le Berger extravagant*, Paris, Toussaint du Bray, 1627, reproduction en fac simile. Genève : Slatkine reprints, 1972.

VAUGELAS, *Quinte-Curce, De la vie et des actions d'Alexandre le Grand*, En latin et en français, de la traduction de M. de Vaugelas. Lyon : Perisse frères, 1709, (première éd. 1653), reproduction en fac simile in W. Ayres-Bennett & P. Caron, *Les Remarques de l'Académie française sur le Quinte-Curce de Vaugelas*, Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1996.

Références :

BARKO I. (1977). Contribution à l'étude de la ponctuation française au XVII^e siècle – problèmes de méthode – la ponctuation de Racine. In : *La ponctuation : recherches historiques et actuelles*. CNRS – HESO, Paris – Besançon, fascicule 1, 59-121.

CATACH N. (1987). Rôle historique de la ponctuation : la virgule et les propositions incidentes au XVIII^e siècle. *Langages* 88, 31-40.

- CHAOUCHE S. (2000). Remarques sur le rôle de la ponctuation dans la déclamation théâtrale du XVII^e siècle. *La Licorne* 52, 83-92.
- CUNHA DORIS A.C., ARABYAN M. (2004). La ponctuation du discours direct des origines à nos jours. *L'Information grammaticale* 102, 35-45.
- DUMONCEAUX P. (1985). La ponctuation des Oraisons Funèbres de Bossuet dans les éditions originales. *Mélanges de Langue et de Littérature française offerts à P. Larthomas*, Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes filles, Paris, 153-163.
- LAUFER R. (1979). Guillemets et marques du discours direct. In : *La ponctuation : recherches historiques et actuelles*. CNRS – HESO, Paris – Besançon, fascicule 2, 235-251.
- LORENCEAU A. (1982). Histoire du point-virgule et des deux points. *Trames*, Actes du Colloque du GEHLF, Limoges, 99-107.
- PARIENTE J.-C. (1985). *L'analyse du langage à Port Royal : six études logico-grammaticales*. Paris : Editions de Minuit.
- SEGUIN J.-P. (1993). *L'invention de la phrase au XVIII^e siècle : contribution à l'histoire du sentiment linguistique français*. Paris : Peeters, Bibliothèque de l'Information grammaticale.
- SEGUIN J.-P. (2003). Enchaînement et usage du point. In : B. Combettes (éd.), *Évolution et variation en français préclassique*. Paris : H. Champion, 69-137
- VARLOOT J. (1980). Diderot du dialogue à la dramaturgie : l'invention de la ponctuation au XVIII^e siècle. *Langue française* 45, 41-49